

Entre Les branches

Année 4, no 7

Edition spécial

A cause de circonstance exceptionnelle nous devons faire un numéro spécial.

La date d'échéance pour le prochain journal demeure inchangée.

Merci

MUNICIPALITÉ

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC

Avis public vous est par les présentes donné par la soussignée directrice générale que la municipalité de Saint-Sylvestre entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 et suivants de la Loi sur les Compétences municipales, afin de rendre conforme aux titres, l'assiette des voies publiques existantes qui ne sont pas conformes et faisant partie du cadastre de la municipalité de Saint-Sylvestre, circonscription foncière de Thetford, tel que précitée dans les descriptions techniques des terrains préparées par Caroline Huard, arpenteur géomètre, dossier 26024 minutes 28, d'après le cadastre en vigueur.

Les descriptions techniques des assiettes des voies publiques existantes sont des lots suivants :

Rang Saint-José et route Fermanagh nord : une partie des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 55 ; 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 37, 38 et 374 et des parties des lots 11, 14 et 21 ; une partie du lot 371, 372 et des parties du lot 373, 374, 382 et 383.

Rang Fermanagh et rang Saint-Jean : une partie des lots 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 52, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 381, 795 et 796 et des parties des lots 338 et 380.

Route Sainte-Marguerite : une partie des lots 416, 417, 756, 762, 765, 766, 767, 768, 769 et 771 et des parties du lot 415.

Route Sainte-Marguerite, route Beaurivage et chemin Clark : des parties des lots 328, 329, 330, 341, 342, 772, 775 et une partie des lots 327, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 423, 425 et 776.

AVIS PUBLIC (SUITE)

Chemin Clark et route Cyr : des parties des lots 39 et 341 et une partie des lots 36 et 38.

Route du Moulin, rue Cyr et rue Sainte-Catherine : une partie des lots 74, 87, 88, 90, 91, 92, 94, 438, 439, 441, 446 et 447.

Route Beaudoin et route King : une partie des lots 234, 235, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 270, 276 et 277.

Route King, route Montgomery et route 216 : une partie des lots 147, 206, 207, 293, 508, 509, 510 et 511 et des parties du lot 292.

Route 216 et route Saint-Pierre : une partie des lots 294, 296, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 499, 500, 501, 502, 503, 506 et 507 et des parties du lot 295. une partie des lots 297, 298, 299, 300, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 495 et 496.

Route 216 et rang Saint-Paul : une partie des lots 301, 303, 304, 306, 470, 475, 476, 479, 480, 481, 539, 540 et 670, et des parties des lots 302, 305, 669, et le lot 670-1.

Rang Saint-Paul et rang Sainte-Catherine : lots 673-1, 674-1, 678-1, une partie des lots 678-2, 678-3, 682, des parties des lots 678, 738, 739, 740, 741.

Rang Sainte-Catherine, rue Côté et rue Principale : une partie des lots 315, 449 et 451 et des parties des lots 447, 448, 742, 743 et 744.

Les descriptions techniques complètes et les plans de ces parties de lots sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvestre a approuvé par sa résolution no 71-2010 la description des assiettes des voies publiques pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

La municipalité déclare que les formalités prévues au paragraphe 1^{er} et 2^e de l'article 72 ont été exécutées.

Prescription

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3^e du premier alinéa.

Exception

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

**Donné à Saint-Sylvestre
Ce 7 juillet 2010.**

Céline Bilodeau, dir.gén.

FÊTE CHAMPÊTRE

FADOQ St-Sylvestre et FADOQ Secteur Nouvelle-Beauce
Fête Champêtre

Date : Mercredi le 18 août 2010
Au Centre Multifonctionnel de St-Sylvestre

Au programme : 10h30 : Messe à l'église
12h00 : Dîner (buffet chaud et froid)
13h30 : Danse - Orchestre Pomerleau
Pétanque, baseball poche et cartes

Coût : 15\$ par personne / 7\$ après-midi seulement

Prix de présence

Pour information : 418-596-3174

Les Centres de jour Familles de Lotbinière

Augmenter le plaisir d'être ensemble
Pour les parents et les enfants!!!
Atelier pour parents et enfants de 0-5 ans
de toute la MRC de Lotbinière.

Pour les parents
S'informer, s'amuser et échanger

Pour les enfants
Une occasion différente d'apprendre
et d'être avec un groupe d'enfants

Endroit : Salle municipale, à St-Sylvestre

Heure : 9 hres à 11hres a.m.

Date : Tous les mardis à partir du 21 septembre 2010

Pour information et inscription : Maison de la famille de Lotbinière,
du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00
Au 418-881-3486, demander Judith Paquet



« « C'est Gratuit » »



ATTENTION ATTENTION

La municipalité vous avise que vous devez **OBLIGATOIREMENT** demander un permis à notre garde feu municipal M. Marcel Tremblay au 418-596-2693, pour tout feu, sauf si vous avez un poêle muni d'un grillage « pare-feu ». En ce temps de sécheresse, il faudrait être beaucoup plus vigilant.

Faute de demander ce permis, s'il devait y avoir un appel au 911 pour un incendie par un de nos citoyens, vous pouvez vous retrouver avec **une facture assez salée** pour la sortie de nos pompiers. **PENSEZ-Y BIEN.**

Demandez ce permis, ne prend que quelques minutes et c'est **GRATUIT.**

TRAVAUX

Les travaux prévus par le Ministère des Transports à la rue Principale et rue du Moulin seront retardés de quelques semaines.

PERMIS

N'oubliez pas que vous devez demander un permis que ce soit pour des rénovations ou de la construction à la municipalité.

VACANCES

Prenez note que le bureau de la municipalité et le bureau de la Fabrique seront fermés, pour les vacances, du 17 juillet au 1er août. Nous serons de retour le 2 août aux heures habituelles d'ouverture.

Pour ce qui est de la Fabrique, durant cette période pour les urgences vous n'avez qu'à appeler au presbytère de Ste-Marie au 418-387-5467.

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au
23 août pour remettre vos articles.
Prochaine parution début septembre.